



MÉTROPOLE DE LYON

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **22 juin 2021**Compte rendu affiché le **08 JUIL. 2021**Date de convocation du conseil municipal le **18 juin 2021**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL

Objet :

Budget de la Maison des Fêtes et des Familles - Affectation des résultats 2020

V_DEL_210622_19

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI
Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN
Christine JACOB à Muriel LECERF
Abdoulaye SOW à Nadia LAKEHAL
Christine BERTIN à Sacha FORCA**

Membres absents :**Mustapha USTA**

Rapport de Monsieur GOMEZ.**Mesdames, Messieurs,**

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget annexe de la Maison des fêtes et des familles, issus du compte administratif 2020.

L'instruction M14 précise que le budget primitif peut reprendre les résultats de l'exercice précédent, à la suite du vote du compte administratif. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

L'excédent de fonctionnement du budget de la Maison des fêtes et des familles en 2020 s'élève à 24,10 euros. Conformément à la réglementation, il est intégralement affecté à la section de fonctionnement sur la ligne R 002 « excédent de la section de fonctionnement reporté de n-1 » en tant que produit.

RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020	FONCTIONNEMENT	Résultat de fonctionnement reporté de n-1	23 746,63
		Résultat 2020	-23 722,53
		Solde de clôture	24,10
AFFECTATION DES RÉSULTATS SUR LE BUDGET 2021	Excédent de fonctionnement à répartir		24,10
	FONCTIONNEMENT	Excédent de fonctionnement reporté de n-1	24,10

En conséquence, je vous propose :

► d'approuver l'affectation des résultats 2020 du budget de la Maison des Fêtes et des Familles de la façon suivante :

- sur le compte R 002 « Excédent de la section de fonctionnement reporté de n-1 » : 24,10 euros,

► d'approuver le budget supplémentaire de la Maison des Fêtes et Familles 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20210622-DEL_210622_19-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2311-5 du CGCT relatif à l'affectation des résultats ;

Considérant les résultats tirés du compte administratif 2020 du budget annexe de la Maison des fêtes et des familles et le cadre réglementaire quant à leur affectation sur le budget 2020 ;

Entendu le rapport présenté le 22 juin 2021 par Monsieur Stéphane GOMEZ, premier adjoint, délégué aux Finances, aux Marchés publics, à la Politique de la Ville, au Renouvellement Urbain, au Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'approuver l'affectation des résultats 2020 du budget de la Maison des Fêtes et des Familles de la façon suivante :

- sur le compte R 002 « Excédent de la section de fonctionnement reporté de n-1 » : 24,10 euros,

► d'approuver le budget supplémentaire de la Maison des Fêtes et Familles 2021.

Nombre de suffrages exprimés : 42
Votes Pour : 33
Votes Contre : 3
Abstention : 6
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mardi 22 juin 2021.



Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

Rendu exécutoire par transmission en Préfecture

Le

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

